

Fribourg, le 13 juin 2025

Réponse du Parti socialiste fribourgeois (PSF) à la mise en consultation de l'avant-projet de loi portant sur l'assainissement des finances de l'Etat

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Parti socialiste a pris connaissance de tous les documents liés au plan d'assainissement et vous remercie de l'avoir associé à sa consultation. Après un examen rigoureux, nous rejetons le plan du Conseil d'Etat. Toutefois, nous vous remercions de prendre en considération nos nombreuses remarques.

I. Commentaire général – Pour un plan équilibré et des finances pérennes afin de faire face aux défis à venir : agir sur les recettes

Les finances du Canton sont en mauvais état. Le Parti socialiste ne conteste pas le diagnostic posé depuis deux ans par le Conseil d'Etat : Des finances publiques durables doivent être garanties à court et moyen terme afin de garantir des prestations pour toute la population. Cependant, en s'obstinant à n'agir que sur les dépenses — comme en témoigne ce plan qui racle les fonds de tiroir — le Conseil d'Etat adopte une approche purement idéologique. Il fait fausse route et prend le risque de précipiter un accident social majeur, en sacrifiant l'avenir de la population.

Le Canton de Fribourg fait face à des défis de taille auxquels il se doit de répondre. Il compte une des populations les plus jeunes de Suisse à qui il doit être en mesure de proposer des perspectives sur le territoire cantonal en proposant notamment des formations de qualité et de la formation continue. Il doit aussi être en mesure de répondre aux besoins des personnes vieillissantes en proposant par exemple des soins adaptés et de proximité. Enfin, L'Etat doit être un moteur économique auquel les acteurs se réfèrent, si celui-ci propose une politique courageuse, il instaure une dynamique saine qui assure des rentrées fiscales et, *in fine*, des prestations de qualité pour l'ensemble de la population.

Le canton de Fribourg est parfois décrit comme un cas à part, qui ferait prétendument face à une explosion incontrôlée de ses charges, causée par des dépenses aussi irréfléchies qu'inutiles. Cette vision est profondément grossière et ne correspond à aucune réalité. Entre 2019 et 2024, les dépenses cantonales ont progressé de 16 % dans le canton de Vaud, de 19 % à Neuchâtel, de 23 % à Genève, de 17 % en Valais, et enfin de 17 % à Fribourg. Fribourg n'est donc, de loin pas, une exception. De plus, cette « habitude » fribourgeoise qui est celle de baisser les impôts pendant plusieurs années de suite et de présenter un plan d'assainissement par la suite n'est lui non plus, pas nouvelle. En effet, la même logique a été adoptée lors du plan d'économies de 2013.

Ce qui est anormal, c'est la dépendance croissante du canton aux revenus externes et volatiles que sont les bénéfices de la Banque nationale suisse et les montants de la péréquation financière. Avec un taux de couverture des dépenses par la fiscalité de seulement 34,9 % en 2024, Fribourg affiche, et de loin, le plus faible niveau de tous les cantons romands cette situation est la conséquence directe de baisses fiscales successives qui proviennent autant des propositions Conseil d'Etat que de la majorité de droite du Grand Conseil. Celles-ci privent chaque année le canton de plus de 150 millions de francs : soit exactement le montant qui fait aujourd'hui défaut. Dans ce contexte, il est inacceptable pour le Parti socialiste de tailler aveuglément dans les prestations et services publics essentiels — l'université ou l'hôpital pour ne citer que ces deux exemples — sans même envisager de revenir sur des baisses fiscales présentées à l'époque comme temporaires.

Le premier déséquilibre tient donc à la répartition des mesures entre les charges et les recettes : 70 % des économies proviennent de coupes dans les dépenses, contre seulement 30 % issues de hausses ou ajustements des recettes et sans véritable réflexion sur les potentielles recettes supplémentaires, si ce n'est une taxe sur le gravier. Le second déséquilibre concerne les domaines et les groupes sociaux ciblés par le plan : les efforts demandés ne sont ni équitables, ni justement répartis. Elles touchent de plein fouet les personnes aux revenus modestes et moyens, qui ne parviendront plus à assumer le coût de leurs soins, des places en accueil extrascolaire, des frais d'études universitaires ou encore de l'hébergement en EMS. Le personnel de l'État, quant à lui, est totalement sacrifié par des mesures d'une extrême dureté, qui touchent aussi bien les hauts que les bas salaires, et le privent de toute perspective d'évolution. À l'inverse, les personnes les plus fortunées de notre canton, tout comme les grandes entreprises qui y sont implantées, ne sont concernées par aucune des près de cent mesures présentées. C'est pourtant là que réside le véritable potentiel pour stabiliser les finances.

Pour retrouver un plan équilibré et assurer un avenir à la population, le Parti socialiste fait la proposition suivante : inverser le rapport entre les mesures d'économie et les mesures de recettes. Dans le cadre de cette consultation, le Parti socialiste a réalisé un double travail. Il a émis des propositions de mesures capables de rapporter environ 60 millions au canton. Il a ensuite listé les mesures sur lesquelles il se montrera intransigeant. Celles-ci peuvent être regroupées sous trois pôles : éducation, santé et environnement ainsi que des mesures sur le personnel. Il demande au Conseil d'Etat de poursuivre ses réflexions et de proposer d'autres mesures capables d'augmenter les recettes ainsi que de procéder à un examen complémentaire de toutes ses coupes budgétaires et de leur impact social sur les classes de la société les plus précaires et d'y renoncer dans ce cas-ci. Il refuse qu'un plan d'assainissement fasse payer les cadeaux fiscaux octroyés ces dernières années à la classe moyenne et aux personnes les plus précarisées.

Pour rétablir un plan véritablement équilibré et garantir un avenir à la population, le Parti socialiste propose d'inverser la logique actuelle : les mesures de recettes doivent primer sur les coupes budgétaires. Concrètement, au moins 70 % des efforts doivent provenir de nouvelles recettes, et pas l'inverse. Au niveau des rentrées fiscales, le PS avance des propositions concrètes permettant de générer environ 60 millions de francs de recettes supplémentaires pour le canton. D'autre part, il a défini les coupes qu'il juge inacceptables. Celles-ci concernent trois pôles thématiques essentiels : l'éducation, la santé et l'environnement. À cela s'ajoutent les mesures touchant le personnel de l'État, qui

constituent un axe de préoccupation à lui seul. En parallèle, le Parti socialiste demande au Conseil d'État de poursuivre sa réflexion en explorant davantage les pistes de recettes et en procédant à un réexamen approfondi de l'ensemble des coupes envisagées. Il appelle en particulier à évaluer leur impact social sur les classes les plus précaires et moyennes et à renoncer à toute mesure qui aggraverait leur situation.

À défaut d'un changement de cap significatif, le Parti socialiste fribourgeois envisagera sérieusement le lancement d'un référendum populaire contre le plan d'assainissement.

II. Propositions sur les recettes

Le seul point positif du plan d'assainissement proposé réside dans l'introduction de nouvelles sources de recettes. Le Parti socialiste salue notamment la volonté d'instaurer une taxe sur les volumes extraits des sites des gravières, ainsi que de doter le canton d'une véritable unité d'investigation fiscale ; deux revendications de longue date du PS. La non-compensation de la progression de l'impôt à froid sur le revenu et la fortune des personnes physiques et la réduction de la déduction des frais de déplacement sont des mesures justes,

S'agissant de l'examen des hausses de tarifs et d'émoluments perçus par l'État, les informations actuellement disponibles sont insuffisantes pour permettre au Parti socialiste de se prononcer de manière éclairée sur l'intégralité des hausses. Il faut toutefois rappeler que ces émoluments touchent tous les citoyens de la même manière, sans prendre en compte le revenu. Dans le chapitre suivant, le PS en listera certaines lui apparaissant inacceptables. Nous invitons le Conseil d'État à approfondir cette analyse, en évaluant notamment si ces augmentations risquent d'entraîner un non-recours aux droits ou de restreindre l'accès de la population à des prestations publiques essentielles.

Comme annoncé, nous présentons dans ce chapitre plusieurs propositions susceptibles de générer environ 60 millions de francs de recettes supplémentaires, permettant ainsi de couvrir 70 % du déficit actuel. Les montants indiqués sont parfois fournis à titre indicatif, en raison du manque d'informations publiques disponibles et de la sensibilité de certains revenus à des facteurs externes difficilement prévisibles.

Redressement du coefficient cantonal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 96 % à 100 %

C'est la grande absente — et l'incompréhensible omission — de ce plan d'assainissement : le redressement du coefficient cantonal d'impôt. Plutôt que d'y toucher, le Conseil d'État préfère racler les fonds de tiroir et multiplier les coupes pour éviter d'ouvrir ce débat. Pourtant, la baisse du coefficient de 98 % à 96 %, décidée en 2021, avait été annoncée comme temporaire — et acceptée comme telle. Ne pas le rehausser aujourd'hui est injustifiable et signe de mépris vis-à-vis de la population. S'il faisait preuve de cohérence et de responsabilité, le Conseil d'État pourrait même envisager, de manière clairement temporaire, une augmentation à 104 %, adoptant ainsi une gestion procyclique de ses finances, à l'image de nombreuses collectivités publiques.

Contrairement à ce qu'a affirmé à plusieurs reprises le Conseil d'État, nous rappelons qu'un redressement du coefficient d'impôt, bien qu'elle concerne l'ensemble de la population, n'a pas le même impact pour tous. Ainsi, plus de 42 % de l'effort fiscal lié à une hausse de l'impôt est supporté par les 12 % les plus aisés. À l'inverse, une augmentation de taxe sur des prestations universelles pèse uniformément sur l'ensemble de la population, mais se révèle bien plus difficile à supporter pour les ménages aux revenus modestes. Sur la base des comptes 2024, un point de coefficient rapporte environ 9,275 de francs. Le rétablissement au taux initial pourrait ainsi rapporter plus de 37 millions au Canton. La volonté du Conseil d'Etat n'est pas sans rappeler le précédent programme d'assainissement. Ainsi, en 2013, le Conseil d'Etat avait préféré taxer toutes sortes d'éléments plutôt que de modifier les impôts baissés quelques années auparavant. Rebelote en 2025, Le Conseil d'Etat fait tout pour éviter de revenir au coefficient de 100 %. Le Parti socialiste exige que le Conseil d'Etat redresse le coefficient dans le projet définitif.

Augmentation progressive du barème fiscal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à partir de 200'000 francs de revenus imposables

Comparé à d'autres cantons romands, Fribourg se montre particulièrement généreux envers les hauts revenus en matière d'imposition. Par exemple, pour les personnes seules, le canton applique un taux plafond de 13,5 % dès un revenu annuel imposable de 207'100 francs. En Valais, le plafond s'élève à 14 %, mais n'entre en vigueur qu'à partir de 237'000 francs. Genève, de son côté, utilise un système progressif par tranches, avec des taux pouvant atteindre 19 % pour certains niveaux de revenu. Quant au canton de Vaud, il impose à un taux de 15,5 % la part du revenu dépassant 300'000 francs. Ces comparaisons montrent qu'il existe plusieurs marges de manœuvre pour renforcer l'imposition des hauts revenus. Si Fribourg s'inspirait du modèle vaudois en appliquant un taux de 15,5 % au-delà d'un seuil relevé à 350'000 francs, le canton pourrait générer près de 10 millions de francs supplémentaires par an. Sans trancher en faveur d'un modèle particulier, il nous paraît essentiel que les personnes les plus fortunées contribuent à hauteur de leurs moyens à l'effort collectif. Ce sont elles qui ont bénéficié de la bonne santé financière du canton ces dernières années en raison des baisses fiscales octroyées. Elles doivent maintenant participer en conséquence.

Fin de l'exonération fiscale des droits de mutation en cas de premier achat d'un logement (jusqu'à 1.5 million de francs) dans le canton de Fribourg

Aujourd'hui, il est clair que cette exonération représente un manque à gagner important pour les finances publiques. En 2021, les revenus issus des droits de mutation s'élevaient encore à 69,1 millions de francs. En 2024, ils ne sont plus que de 62,1 millions, alors même que la population du canton continue de croître rapidement, portée par un solde migratoire positif — ce qui signifie mécaniquement davantage d'achats immobiliers. Un autre indicateur parlant : les droits de mutation sont les seuls à ne pas atteindre les prévisions budgétaires cette année, avec un déficit de 2,2 millions de francs. Dans sa réponse à la motion Senti/Ingold (2024-GC-29), le Conseil d'État reconnaît d'ailleurs un manque à gagner annuel de 5,8 millions pour le canton et un montant équivalent pour les communes.

Face à ce constat, le Parti socialiste propose de mettre fin à cette exonération. Il convient de souligner que seul 40% des Fribourgeois sont propriétaires, et que ce montant n'a aucun effet incitatif réel, compte tenu des prix actuels de l'immobilier. Ce qui permet à une personne

d'acquérir un logement, ce sont avant tout le niveau des prix, les fonds propres disponibles, ainsi que des revenus stables et élevés. En comparaison, l'impôt sur les droits de mutation n'a qu'un impact marginal, voire nul, sur la décision d'achat.

Augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers en ciblant les biens possédés de courte durée ainsi que les biens de forte valeur

Là aussi, le barème dégressif de l'impôt sur les gains immobiliers appliqué à Fribourg se révèle nettement plus avantageux que celui des cantons voisins. Cette générosité est particulièrement visible en cas de revente rapide. À Fribourg, le taux d'imposition s'élève à 22 % pour les biens détenus jusqu'à deux ans, et à 20 % jusqu'à quatre ans. À titre de comparaison, dans le canton de Vaud, les taux pour une même durée de possession varient entre 30 % et 24 %. À Genève, ils sont encore plus élevés : entre 50 % et 40 % pour les reventes à court terme.

Or, une imposition plus conséquente des gains immobiliers à court terme permet non seulement de générer des recettes fiscales importantes, mais aussi de lutter contre la spéculation immobilière. En effet, les achats-reventes rapides dans un but purement lucratif accentuent la pression sur les prix et nuire à l'accessibilité au logement pour les ménages modestes et les jeunes ménages. Taxer justement ces plus-values, en particulier lorsqu'elles résultent de transactions opportunistes, est donc une question d'équité fiscale, mais aussi un levier de régulation du marché immobilier qui ne répond d'ailleurs actuellement pas aux besoins de la population fribourgeoise.

Le PS souhaite donc renforcer cette imposition pour mieux s'aligner sur le reste des cantons romands.

Par ailleurs, une disposition actuelle prévoit que lorsque le total des gains réalisés sur des biens détenus moins de cinq ans dépasse 400'000 francs au cours d'une année civile, la part de l'impôt sur le gain excédant ce seuil est majorée de 40 %. Le PS souhaite étendre cette logique en taxant les plus forts bénéficiaires — souvent indépendants de tout effort ou travail réel de la part des propriétaires — à un taux similaire dès 600'000 francs pour les biens détenus entre 5 et 10 ans. Cette mesure permettrait d'adapter la fiscalité aux durées de possession plus longues, tout en renforçant la lutte contre les achats et les reventes spéculatives.

Considérations supplémentaires

Comme nous l'avons déjà démontré, le travail mené par le Conseil d'Etat sur les recettes est, au mieux, lacunaire, au pire, profondément idéologique. Les autres cantons romands taxent plus fortement les hauts revenus. C'est aussi le cas pour les successions en ligne directe qui sont taxées dans le canton de Vaud ou celui de Neuchâtel. D'autres idées auraient pu être discutées, par exemple, tel que l'économiste français Gabriel Zucman le propose, une taxe forfaitaire supplémentaire sur les très hauts patrimoines. Une telle mesure pourrait être imaginée et adaptée à la situation fribourgeoise. Comme nous l'avons souligné, il est donc possible de proposer des solutions pour assainir les finances cantonales tout en garantissant les prestations pour toute la population.

III. Propositions sur les dépenses

Le Parti socialiste se concentrera en priorité sur les coupes auxquelles il souhaite expressément renoncer, et propose de confier au Conseil d'État la tâche de compléter cette liste. À cette fin, le PS l'enjoint à s'interroger sur les publics qu'elles touchent prioritairement, afin d'identifier les mesures qui doivent être abandonnées. Si certaines mesures tels que la modification de la procédure de naturalisation ordinaire semblent acceptables, l'immense majorité des mesures proposées est dommageable sur le plan social.

Les priorités du Parti socialiste s'articulent autour de trois grands axes : la santé, l'éducation et la formation, ainsi que l'environnement. À cela s'ajoutent les mesures ayant un impact sur les conditions de travail du personnel de l'État.

Santé

Le vieillissement de la population et la planification des soins de longue durée représentent des défis majeurs pour notre canton. Pourtant, alors que le dernier [rapport sur la pauvreté](#) indique que les personnes retraitées vivant seules sont les seules catégories de la population dont le revenu a diminué au cours des dix dernières années, il est profondément inacceptable de faire peser une part importante des coûts sur les résident·e·s en EMS. L'augmentation prévue de la participation aux soins, qui passerait de 13 à 23 francs par jour, constitue une mesure particulièrement injuste. Elle touche des personnes vulnérables, souvent sans marge financière, et s'accompagne d'une réduction inquiétante de la qualité des prestations : il est en effet prévu de supprimer un poste de travail à plein temps (EPT) de personnel soignant pour 100 lits, ce qui signifie plus de frais pour les résident·e·s, mais moins de soins et moins d'accompagnement. Cette logique d'austérité nuit également au personnel soignant, déjà fortement sollicité, et va à l'encontre de la volonté populaire exprimée par l'acceptation massive de l'initiative pour des soins infirmiers forts. La mise en œuvre de cette initiative, à laquelle le Conseil d'État tarde à donner une traduction concrète, exige au contraire un renforcement des moyens alloués aux soins.

Pour que la santé ne demeure pas un luxe, la population fribourgeoise a besoin d'institutions hospitalières solides et bien financées. Or, l'HFR (Hôpital fribourgeois) et le RFSM (Réseau fribourgeois de santé mentale) souffrent aujourd'hui d'un sous-financement préoccupant. Cette situation a des conséquences concrètes sur la qualité des soins, l'état des infrastructures et les conditions de travail du personnel. En outre, elle contribue également à l'explosion du nombre d'hospitalisations hors canton, un phénomène coûteux et révélateur des limites de notre système. Dans ce contexte, la volonté de stabiliser et de limiter les PIG est inadmissible et marque l'abandon programmé de l'HFR et du RFSM. Par ailleurs, notre système de santé reste trop centré sur le traitement des maladies, au détriment de la prévention et de la promotion de la santé. Dans ce contexte, il est incompréhensible de vouloir réduire les projets financés dans ces domaines, alors qu'ils constituent un levier essentiel pour garantir une population en bonne santé à long terme.

Le Parti socialiste demande de renoncer en priorité aux mesures portant l'intitulé suivant :

- Facturation du coût des soins à charge des personnes augmenté à 23.-/jour

-
- Suspendre l'adaptation au renchérissement dans les EMS
 - Augmentation du coefficient par EPT pour le personnel de soins en EMS
 - Augmentation du coefficient par EPT et baisse de la dotation accompagnement en EMS
 - Stabilisation des PIG et autres prestations à l'HFR et limitation des PIG au RFSM
 - Réduction des projets en lien avec la promotion de la santé

Formation/Education

Fribourg possède la population la plus jeune de Suisse. Cette jeunesse doit être accompagnée, éduquée et formée : c'est à la fois lui offrir des perspectives d'avenir dignes de ce nom, mais aussi investir intelligemment pour prévenir des coûts sociaux futurs. En s'attaquant à l'éducation à tous les niveaux — de la petite enfance à l'université —, la version actuelle du plan d'assainissement va à l'encontre de cette logique. Elle compromet non seulement l'égalité des chances, mais aussi la capacité du canton à préparer sa relève et à répondre aux besoins futurs de la société.

Le PS rappelle que l'université est déjà touchée de plein fouet par le programme d'économie de la Confédération qui prévoit une réduction annuelle de 460 millions de francs dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et que le Canton a d'ores et déjà annoncé des restrictions budgétaires en fin d'année dernière. Le canton demande à l'université d'économiser 21.5 millions sur 4 ans, ce qui représente un montant disproportionné vis-à-vis de l'apport de cette institution au canton de Fribourg. Dans ce contexte la réduction de l'enveloppe financière pluriannuelle de l'Université rend plus que probable l'explosion des taxes d'étude et place en grand danger la qualité de l'enseignement et de la recherche. Par ailleurs, l'augmentation du revenu pris en compte dans l'octroi des bourses rend leur accès encore plus difficile pour de nombreux·ses étudiant·e·s et met toujours plus à mal l'égalité des chances. Il est important de rappeler qu'à ce jour, le canton continue de se baser sur des estimations du coût de la vie datant de 2003 et 2006 pour fixer les montants octroyés. Si Fribourg veut continuer de se placer sur la carte universitaire et former des profils de qualité, il doit renoncer à ces coupes et rendre son université aussi attractive qu'accessible. A l'inverse, ce plan fait payer un prix complètement déraisonnable aux étudiantes et étudiants.

L'éducation est un droit humain fondamental. Elle doit être financièrement accessible à toutes et tous, et l'État a la responsabilité de fournir un effort particulier pour garantir la formation des jeunes, quel que soit leur parcours scolaire. En augmentant les frais d'écologie et d'internat en institutions spécialisées, les taxes d'examen, tout en restreignant le soutien financier aux places d'accueil extrafamilial, l'État s'éloigne de ses propres principes. Ces mesures auront peu d'effet pour les familles disposant de revenus confortables, mais elles représenteront un fardeau important — voire un véritable obstacle — pour les autres. Ainsi, ce sont une fois de plus les enfants des milieux les moins favorisés qui risquent de voir leur accès à la formation compromis.

D'autres mesures sont prévues dans la formation ou la prise en charge des enfants par exemple, notamment pour limiter le soutien financier pour les places d'accueil extrafamilial. Le Conseil d'Etat prévoit de renoncer à établir un lien avec le coût des prestations subventionnées dans les structures d'accueil préscolaire. Cette mesure, entièrement arbitraire, va entièrement à l'encontre de la nécessité d'augmenter les places dans les crèches qui sont totalement débordées. A nouveau, il s'agit là d'un message politique déraisonnable et d'une sanction peu

acceptable. De plus, une réévaluation du soutien à la construction de bâtiments scolaires notamment des accueils extrascolaires ainsi que des rénovation dans les institutions spécialisées est prévue. La hausse des enfants et des personnes prises en charge dans ces établissements nécessite toutefois des structures adaptées. La mesure prévue par le Conseil d'Etat ne va certainement pas améliorer la situation. Concernant les institutions spécialisées, le Conseil d'Etat propose de faire stagner les subventions pour les charges d'exploitation, qui vont assurément augmenter. Cette proposition va mettre en difficulté les institutions spécialisées qui sont primordiales pour le canton.

Le Parti socialiste demande de renoncer en priorité aux mesures portant l'intitulé suivant :

- Réduction de l'enveloppe financière pluriannuelle de l'Université
- Augmentation du revenu considéré dans le calcul des bourses d'étude et considérer le revenu de l'autre parent en cas de concubinage avec un enfant
- Limitation du soutien financier pour les places d'accueil extrafamilial
- Augmentation des frais d'écologie pour le secondaire 2
- Augmentation des taxes d'examen final pour les écoles du secondaire 2
- Ralentissement sur les investissements et les rénovations dans les institutions spécialisées
- Institutions spécialisées – Autofinancement du CTTS (Buissonnets)
- Stagnation des subventions pour les charges d'exploitation (hors salaire) des institutions spécialisées
- Participation accrue des parents aux frais pour les internats des institutions de pédagogie spécialisée
- Limitation du soutien financier pour les places d'accueil extrafamilial
- Réévaluation du soutien à la construction de bâtiments scolaires

Environnement

Le plan d'assainissement du Conseil d'Etat représenterait un véritable recul en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la crise climatique. Il donne l'impression que les coupes opérées par la Confédération servent de prétexte ou d'« effet d'aubaine » pour réduire à son tour l'engagement cantonal, alors que celui-ci devrait au contraire être renforcé pour compenser les désengagements fédéraux. À l'heure où les effets du dérèglement climatique sont déjà visibles en Suisse et où les défis environnementaux s'aggravent, réduire les moyens alloués à la transition écologique est non seulement irresponsable, mais aussi profondément contre-productif à long terme. Par ailleurs, il faut rappeler que la Suisse, mais aussi le canton de Fribourg, ont prévu dans leur législation une neutralité carbone à l'horizon 2050. Les propositions compromettent donc non seulement nos engagements climatiques, mais aussi la résilience du canton face aux crises à venir. Le PS s'oppose à toutes les baisses en la matière.

Le Parti socialiste demande de renoncer en priorité aux mesures portant l'intitulé suivant :

- Réduction des subventions en faveur du développement durable
- Réduction des subventions en faveur du plan climat
- Non-compensation des baisses des aides fédérales dans le domaine de l'environnement
- Renoncement à l'augmentation de moyen dans le plan d'action phyto dès 2027
- Réduction des subventions sylvicoles
- Réduction des subventions en faveur de la biodiversité

-
- Réduction de l'aide pour l'agriculture (promotion et encouragement)

Personnel de l'Etat

Avec plus de 162 millions de francs d'économies à sa charge — soit près de 58 % de l'ensemble des mesures d'austérité —, le personnel de l'État, tant dans le secteur public que parapublic, est aussi un grand sacrifié de ce plan d'assainissement. Parler de « symétrie des sacrifices » est donc non seulement inexact, mais profondément trompeur. Pour le Parti socialiste, il est inacceptable de faire porter au personnel les conséquences de choix fiscaux discutables menés ces dernières années en faveur des plus fortuné·e·s et de grandes entreprises. Alors que Fribourg fait face à des défis majeurs — explosion démographique, vieillissement de la population, pauvreté croissante —, nous avons plus que jamais besoin de services publics solides et bien dotés. Cela implique, en premier lieu, de garantir des conditions d'emploi dignes et durables à celles et ceux qui les font vivre au quotidien.

La non-indexation des salaires est une baisse de salaire déguisée, qui est prévue jusqu'en 2028. Alors que le coût de la vie augmente drastiquement à l'image des loyers, des primes d'assurance maladie ou de l'ensemble des biens de consommation, la suspension de l'indexation des salaires aurait des conséquences délétères sur le personnel et en particulier sur les bas et moyens revenus. Nous ajoutons que dans un contexte de pénurie croissante de personnel qualifié, le public ne peut pas prendre le risque de se rendre moins attractif que le secteur privé et que le secteur public d'autres cantons.

En ce qui concerne la contribution de solidarité, elle n'a de solidaire que son nom. En effet, elle fait simplement payer les employés de l'Etat pour les positions politique du Conseil d'Etat et du Grand Conseil et de la majorité bourgeoise qui consistent à baisser la fiscalité pour les plus fortunés. De plus, le seuil d'entrée de la contribution de solidarité est actuellement fixé si bas qu'il pénalise l'ensemble des employé·e·s, y compris les plus modestes. Le Parti socialiste est opposé à une telle mesure. Si malgré tout elle devait être conservée, elle devrait au moins respecter le principe fondamental de proportionnalité en relevant le seuil de déclenchement de la contribution de 39'000 francs à 70'000 francs, afin de protéger les bas salaires tout en maintenant un effort équitable et ciblé.

Plusieurs autres mesures sont inadéquates dans le contexte actuel d'inflation, notamment celle du moratoire sur la réévaluation des fonctions du personnel. En effet, celui-ci va impacter des secteurs plus fortement que d'autres, par exemple celui des soins. La population s'est prononcée en faveur de meilleures conditions du personnel soignant à plusieurs reprises, cette volonté ne se ressentant nullement dans les mesures prévues par le Conseil d'Etat. La question du renoncement aux mesures de pénibilité est également un sévère manque de reconnaissance de la part du Conseil d'Etat qui n'est pas admissible.

Le Parti socialiste demande de renoncer aux mesures portant l'intitulé suivant :

- Renoncer à l'indexation des salaires (avec fixation d'un seuil à 117 points)
- Renoncement aux mesures pénibilité
- Introduction d'une contribution de solidarité
- Décalage de l'augmentation de palier

IV. Autres commentaires

Réduction de la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale

En Suisse et notre canton n'y échappe pas, l'Etat ne finance que très peu les partis politiques et leurs campagnes électorales. Ainsi, elle rend les partis politiques dépendants de revenus externes comme les cotisations de leurs membres et élus, mais aussi les dons de personnes physiques et morales. Réduire encore la modeste participation de l'État dans ce domaine va à l'encontre d'un fonctionnement démocratique transparent et équitable. Cela renforce la dépendance vis-à-vis de grands donateurs privés et désavantage structurellement les partis disposant de moins de moyens financiers, au détriment du pluralisme politique. À l'heure où la transparence du financement politique est un enjeu croissant, cette coupe budgétaire envoie un signal préoccupant pour la santé démocratique du canton. Le Parti socialiste s'oppose donc à cette réduction.

Transfert sur les communes

Les transferts de charge sur les communes, en particulier celles concernant le soutien social risquent immanquablement de provoquer à terme, des inégalités de traitement entre la population des communes ayant des moyens fiscaux suffisants et les autres. Ce type de prestations ne devrait pas souffrir pas d'un déséquilibre dans la population du canton.

Temporalité

Enfin, nous regrettons que ce plan d'assainissement qui était déjà pratiquement annoncé il y a une année, n'ait pas été laissée plus longtemps à disposition des personnes, associations ou partis qui voulaient répondre à la consultation. En effet, sachant les impacts énormes qu'aura ce PAFE sur la population, il aurait été adéquat de laisser davantage de temps la population d'exercer son pouvoir démocratique et répondre à la consultation dans un délai convenable.

Nous vous remercions de prendre connaissance de ces remarques et commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos mes meilleures salutations.

Pour le Parti socialiste fribourgeois :

Léo Tinguely, Secrétaire politique
Thomas Gremaud, Président